

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-376
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Ressources & Appuis fonctionnels
Services en charge : Finances & Prospective budgétaire

OBJET : Département de la Loire « Enveloppe Communes urbaines »
- Inscription Projet spécifique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du 26 juin 2017 et du 24 juin 2022 de l'Assemblée Départementale de la Loire relative à la politique de coopération territoriale et notamment la solidarité en faveur des territoires urbains « Enveloppe Communes urbaines »,

Considérant que lesdites délibérations renouvellent le dispositif du Département de la Loire pour le mandat 2023-2027 à hauteur de 5,6M€,

Considérant que la Ville de Firminy est éligible à ce dispositif dans l'accompagnement d'un appel à projet spécifique en lien avec les compétences départementales, prioritairement dans les domaines du patrimoine et la culture, des équipements sportifs, des bâtiments scolaires et périscolaires,

Considérant que la Ville de Firminy souhaite inscrire à ce dispositif un projet de bâtiment scolaire et périscolaires sur le quartier de Fayol,

Dans le cadre de ce dispositif, il est nécessaire de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour solliciter le plus haut niveau de subventions possible.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Département de la Loire dans le cadre de la politique de coopération territoriale et notamment la solidarité en faveur des territoires urbains « Enveloppe communes urbaines » pour une demande de subvention la plus élevée possible,
- Dire que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-376
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

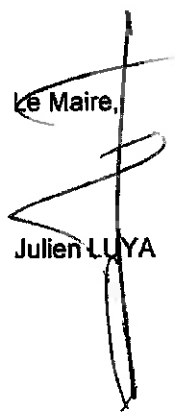
27 Voix Pour,
6 Abstentions (liste Ensemble Pour Firminy),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Département de la Loire dans le cadre de la politique de coopération territoriale et notamment la solidarité en faveur des territoires urbains « Enveloppe communes urbaines » pour une demande de subvention la plus élevée possible,
- **DIT** que la que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,


Daniel LOMBARDIN


Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...11.12.23...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAID



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

**Département de la Loire « Enveloppe Communes urbaines » -
Inscription Projet spécifique**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

